

**Décision n° P 2021- 29 en date du 22 mars 2021
portant délégation de signature du président du directoire
à l'agent comptable et à ses adjoints**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2020-25 du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine BARANGER, agent comptable, Mmes Christelle PARDIEU et Anne LE GALL et MM. Jean-Marc MOULET et Sylvain PASQUIER, adjoints à l'agent comptable, pour signer, au nom du président du directoire dans la limite du budget délégué à l'Agence comptable pour les besoins du service, tout ordre de services, bon de commande ou certification du service fait.

Article 2

La décision P2020-69 du 24 septembre 2020 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis

22 MARS 2021


Jean-François MONTEILS